

---

**Règlement numéro 121**

Décrétant des dépenses de 3 059 215 \$ et un emprunt de 3 059 215 \$ pour les travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Léon, Saint-André, Principale et Saint-Jean

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton doit procéder à des travaux de réfection des infrastructures sur les rues Saint-Léon, Saint-André, Principale et Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat à la firme Avizo Experts-Conseils aux fins de préparer les plans et devis nécessaires ainsi que les estimations détaillées pour les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux sont estimés à 3 059 215 \$, lesquels incluent les imprévus, les frais incidents, les taxes nettes ainsi que les frais de financement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'une aide financière de 1 475 570 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 844 463 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, aide financière qui sera versée sur 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une approbation de la programmation de travaux version n° 2 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023), laquelle prévoit une affectation d'une somme de 825 166 \$ pour la réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation de la somme en provenance du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) sera versée sur 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire exécuter les travaux, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts ;

CONSIDÉRANT QUE le terme de remboursement de l'emprunt tiendra compte des périodes fixées pour les versements d'aides financières en provenance du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que le coût des travaux doit être assumé par les immeubles desservis par le service d'égout et/ou d'aqueduc, une contribution de l'ensemble de la municipalité étant cependant prévue pour tenir compte du fait que les travaux de voirie et d'égout pluvial sont au bénéfice de l'ensemble de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis d'affecter à la réduction de l'emprunt décrété toute contribution ou subvention pouvant lui être versée par la suite pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée pour les travaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 5 octobre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit :

**Article 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Saint-Léon, Saint-André, Principale et Saint-Jean selon les plans et devis préparés par la firme Avizo Experts-Conseils, portant le numéro 19-1018, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par la municipalité et l'estimation détaillée préparée par la firme Avizo Experts-Conseils, en date du 5 octobre 2020, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A.1 » et « A.2 ».

**Article 3** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 059 215 \$ pour les fins du présent règlement.

**Article 4** Le Conseil décrète les travaux selon les objets suivants :

<b>SECTION</b>	<b>DESCRIPTION SOMMAIRE</b>	<b>COÛT TOTAL AVANT HONORAIRES PROFESSIONNELS, TAXES NETTES ET FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>% ESTIME</b>
4.1	Travaux imputables à l'aqueduc et l'égout sanitaire (items 1.1, 1.3, 1.7, 2.1, 2.3, 2.7, 3.1, 3.3, 3.7, 4.1, 4.3 et 4.7)	699 932 \$	31.11 %
4.2	Travaux imputables à la voirie et l'égout pluvial (items 1.2, 1.4, 1.5, 1.6, 2.2, 2.4, 2.5, 2.6, 3.2, 3.4, 3.5, 3.6, 4.2, 4.4, 4.5 et 4.6)	1 549 739 \$	68.89 %

Les honoraires professionnels, les taxes nettes et les frais de financement sont répartis au prorata du coût des travaux.

**Article 5** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 059 215 \$ sur une période de 10 ans.

**Article 6** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt décrété à l'article 5 correspondant aux dépenses autorisées à la section 4.1 de l'article 4, une compensation sera imposée et prélevée annuellement, durant le terme de l'emprunt, pour l'ensemble des immeubles desservis par le service d'égout et/ou d'aqueduc.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités et de fractions d'unités attribuées selon le tableau ci-après à chaque catégorie ou sous-catégorie de l'immeuble obtenue en additionnant tous les usages qui y sont exercés par la valeur attribuée à l'unité. Cette valeur est

déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de cette partie de l'emprunt du nombre total d'unités de l'ensemble des immeubles desservis par le service d'égout et/ou d'aqueduc.

Lorsque le nombre total d'unités dans un immeuble comprend une fraction comportant plus d'une décimale, cette fraction est arrondie au dixième le plus près.

<b>Usage</b>	<b>Unité</b>
<b>Usage résidentiel</b>	
Pour le premier logement	1.0
Pour chaque logement additionnel	0.5
<b>Usage commercial</b>	
<i>Par point de service</i>	
Par point de service à même un logement	0.5
<i>Par local distinct</i>	
Hôtel	1.5
Résidence pour personnes âgées	1.5
Restaurant	1.5
Institution financière	1.5
Salon de coiffure, barbier, esthétique	1.5
Garage – mécanique	1.5
Pâtisserie	1.5
Dépanneur	1.5
Dépanneur avec station-service	1.5
Station de service	1.5
Quincaillerie	1.5
Marché d'alimentation	1.5
Boucherie	1.5
Fleuriste	1.5
Scierie	1.5
Magasin général	1.5
Salon funéraire	1.5
Autres commerces	1.5
<b>Usage industriel</b>	
Pour chaque industrie, par 15 employés	1.5
<b>Autres usages</b>	
Pour chaque terrain vacant	1.0

Aux fins du présent article, sont considérés comme un **logement**, une maison, un appartement, un ensemble de pièces ou une seule pièce où une ou plusieurs personnes peuvent tenir feu et lieu, excluant un motel, un hôtel et une maison de chambre. Il comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun, des installations sanitaires ainsi qu'une cuisine ou une installation pour cuisiner. Ces installations disposent de l'eau courante et sont fonctionnelles même de façon temporaire.

Aux fins du présent article, est considéré comme un **point de service à même un logement**, tout usage ou activité commerciale, professionnelle, de services, artisanale ou de transformation pratiquée sur une base lucrative comme usage secondaire à un usage principal résidentiel, qui répond aux conditions suivantes :

- 1) Il est pratiqué par l'occupant de la résidence. Le logement doit rester le lieu de résidence principal de l'occupant ;
- 2) Il est pratiqué à l'intérieur de la résidence principale ou à l'intérieur d'un bâtiment complémentaire (accessoire) à la résidence principale ;

Lorsque l'une ou l'autre des conditions ci-haut énumérées n'est pas rencontrée à l'égard d'un point de service, cet usage ou activité est considérée être exercée dans un **local distinct**.

Aux fins du présent article, est considéré comme un **local distinct**, tout local utilisé à des fins commerciales, qui comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun :

Aux fins du présent article, un **terrain vacant** signifie une unité d'évaluation desservie mais non construite sur laquelle il est permis d'ériger un bâtiment principal conformément aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Clotilde.

#### **Article 7**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt décrété à l'article 5 correspondant aux dépenses autorisées à la section 4.2 de l'article 4, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année sera imposée et prélevée annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

#### **Article 8**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **Article 9**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment une aide financière de 1 475 570 \$ du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et une affectation d'une somme de 825 166 \$ du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023). Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. Les confirmations des aides financières mentionnées au présent article font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A.3 ».

#### **Article 10**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier

/S/SIMON BOUCHER

/S/MATTHIEU LEVASSEUR

Avis de motion :	le 5 octobre 2020
Dépôt du projet de règlement :	le 5 octobre 2020
Adoption :	le 2 novembre 2020
Approbation par le MAMH :	le 9 décembre 2020
Avis public d'entrée en vigueur :	le 10 décembre 2020

**RÈGLEMENT 121**

**ANNEXE A.1**

**ESTIMATION SOMMAIRE**

<b>Description</b>	<b>Coûts</b>
Coûts directs (voir annexe A.2)	2 249 671 \$
Imprévus	224 967 \$
Honoraires professionnels	224 967 \$
Taxes nettes	134 643 \$
Frais de financement	224 967 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 059 215 \$</b>

**RÈGLEMENT 121**

**ANNEXE A.2**

**ESTIMATION DÉTAILLÉE**



**Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton**  
Travaux de remplacement des infrastructures  
Rues St-Léon, St-André, St-Jean et Principale

## Bordereau d'estimation

2020-10-05  
19-1018

		ESTIMATION
Articles	Description du travail	Montant total
	<b><u>RÉSUMÉ DES TRAVAUX</u></b>	
1,0	RUE SAINT-LÉON	1 198 852,00 \$
2,0	RUE PRINCIPALE	421 232,10 \$
3,0	RUE SAINT-JEAN	189 338,50 \$
4,0	RUE SAINT-ANDRÉ	440 248,20 \$
	<b>Sous-total:</b>	<b>2 249 670,80 \$</b>
	<b>Imprévus 10%</b>	<b>224 967,08 \$</b>
	<b>Sous-total :</b>	<b>2 474 637,88 \$</b>
	TPS 5% :	123 731,89 \$
	TVQ 9,975% :	246 845,13 \$
	<b>GRAND-TOTAL :</b>	<b>2 845 214,90 \$</b>

Préparé par:

  
 Maxime Chalfoux, <sup>2020-10-05</sup> Ing.  
 OIQ: 146998

**Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton**  
Travaux de remplacement des infrastructures  
Rues St-Léon, St-André, St-Jean et Principale

**Bordereau d'estimation**

2020-10-05  
19-1018

		ESTIMATION		
DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
<b>1.0</b>	<b>RUE SAINT-LÉON</b>			
<b>1.1</b>	<b>EAU POTABLE</b>			
1.1.1	Enlèvement ou désaffectation de la conduite d'eau potable existante	forfait	1	11 600,00 \$
1.1.2	Enlèvement ou désaffectation de la conduite d'eau brute existante	forfait	1	1 150,00 \$
1.1.3	Alimentation temporaire en eau potable, incluant protection incendie	forfait	1	28 200,00 \$
1.1.4	Raccordement à l'existant	unité	2	2 500,00 \$
1.1.5	Conduite d'eau potable de 150 mm Ø PVC DR-18	m.lin.	497	115,00 \$
1.1.6	Conduite d'eau brute de 100 mm Ø PVC DR-18	m.lin.	46	105,00 \$
1.1.7	Vanne 150 mm Ø	unité	2	2 600,00 \$
1.1.8	Poteau d'incendie, incluant vanne 150 mm Ø	unité	4	7 200,00 \$
1.1.9	Isolation de conduite HI-60 50 mm épais	m.ca.	15	25,00 \$
1.1.10	Branchements de service eau potable 19 mm Ø	unité	23	1 000,00 \$
1.1.11	Provision pour branchement de service eau potable 19 mm Ø (Tranchée séparée)	unité	1	1 200,00 \$
1.1.12	Nettoyage, désinfection et essais	m.lin.	497	5,50 \$
1.1.13	Accessoires à ajuster	unité	1	250,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 1.1 :</b>				<b>169 493,50 \$</b>
<b>1.2</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>			
1.2.1	Enlèvement de ponceau existant	forfait	1	1 110,00 \$
1.2.2	Conduite d'égout pluvial			
1.2.2.1	- 375 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	19	240,00 \$
1.2.2.2	- 450 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	95	280,00 \$
1.2.2.3	- 525 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	120	340,00 \$
1.2.2.4	- 600 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	270	420,00 \$
1.2.3	Puisard de béton 600 mm Ø, incluant conduite de raccordement	unité	17	3 500,00 \$
1.2.4	Puisard de fossé 900 mm x 900 mm	unité	1	5 000,00 \$
1.2.5	Puisard à relocaliser	unité	4	750,00 \$
1.2.6	Regard d'égout pluvial			
1.2.6.1	- 900 mm Ø (RP-9)	unité	1	5 500,00 \$
1.2.6.2	- 1200 mm Ø (RP-6, RP-7 et RP-8)	unité	3	6 000,00 \$
1.2.6.3	- 1600 mm Ø (RP-5)	unité	1	8 000,00 \$
1.2.7	Branchements de service égout pluvial 150 mm Ø PVC DR-28	unité	23	1 000,00 \$
1.2.8	Provision pour branchement de service égout pluvial 150 mm Ø PVC DR-28 (Tranchée séparée)	unité	1	1 200,00 \$
1.2.9	Provision pour raccordement de drain ou de conduite privée	unité	1	1 000,00 \$
1.2.10	Aménagement d'extrémité de ponceau ou exutoire pluvial	unité	1	750,00 \$
1.2.11	Fossé à nettoyer	m.lin.	5	25,00 \$
1.2.12	Nettoyage, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	504	15,00 \$
1.2.13	Nettoyage, essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	504	7,50 \$
<b>SOUS-TOTAL 1.2 :</b>				<b>320 885,00 \$</b>
<b>1.3</b>	<b>ÉGOUT SANITAIRE</b>			
1.3.1	Enlèvement ou désaffectation du réseau d'égout unitaire existant	forfait	1	13 500,00 \$
1.3.2	Raccordement à l'existant	unité	2	3 000,00 \$
1.3.3	Conduite d'égout sanitaire de 250 mm Ø PVC DR-35	m.lin.	489	180,00 \$
1.3.4	Regard d'égout sanitaire 900 mm Ø (RS-4 à RS-8)	unité	5	5 500,00 \$
1.3.5	Branchements de service égout sanitaire 125 mm Ø PVC DR-28	unité	23	1 200,00 \$
1.3.6	Provision pour branchement de service égout sanitaire 125 mm Ø PVC DR-28 (Tranchée séparée)	unité	1	1 200,00 \$
1.3.7	Nettoyage, essais d'étanchéité, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	489	15,00 \$
1.3.8	Nettoyage, essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	489	7,50 \$
<b>SOUS-TOTAL 1.3 :</b>				<b>174 822,50 \$</b>

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
<b>1.4</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>				
1.4.1	Enlèvement et disposition du pavage existant	forfait	1	9 450,00 \$	9 450,00 \$
1.4.2	Enlèvement et disposition des trottoirs et bordures de béton existants	forfait	1	2 640,00 \$	2 640,00 \$
1.4.3	Planage de 1,5m de largeur pour raccordement à l'existant	m.carré	55	20,00 \$	1 100,00 \$
1.4.4	Préparation de l'infrastructure	m.carré	4 315	8,00 \$	34 520,00 \$
1.4.5	Provision pour surexcavation sous l'infrastructure et mise en place de matériau d'emprunt classe B	tonne	20	12,00 \$	240,00 \$
1.4.6	Drain de fondation 150mm Ø	m.lin.	1 030	25,00 \$	25 750,00 \$
1.4.7	Infrastructure amélioré, 400 mm épais.	m.carré	4 315	4,80 \$	20 712,00 \$
1.4.8	Sous-fondation, MG-112, 500 mm épais.	m.carré	4 315	11,00 \$	47 465,00 \$
1.4.10	Fondation supérieure, MG-20, 300 mm épais.	m.carré	4 315	15,00 \$	64 725,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 1.4 :</b>					<b>206 602,00 \$</b>
<b>1.5</b>	<b>TRAVAUX DE PAVAGE</b>				
1.5.1	Pavage couche de base, 60mm de ESG-14	m.carré	4 315	16,56 \$	71 456,40 \$
1.5.2	Pavage couche de surface, 40 mm de ESG-10 incluant prémarquage	m.carré	4 315	11,04 \$	47 637,60 \$
<b>SOUS-TOTAL 1.5 :</b>					<b>119 094,00 \$</b>
<b>1.6</b>	<b>TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER</b>				
1.6.1	Trottoirs de béton	m.lin.	440	275,00 \$	121 000,00 \$
1.6.2	Bordures de béton	m.lin.	485	45,00 \$	21 825,00 \$
1.6.3	Engazonnement par plaques P-1, incluant terre végétale (100 mm)	m.carré	1 550	13,00 \$	20 150,00 \$
1.6.4	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés				
1.6.4.1	- En béton bitumineux	m.carré	330	50,00 \$	16 500,00 \$
1.6.4.2	- En gravier	m.carré	210	25,00 \$	5 250,00 \$
1.6.4.3	- En dalles de béton (trottoir)	m.carré	2	40,00 \$	80,00 \$
1.6.5	Réfection de bordures privées				
1.6.5.1	- Préfabriquées en béton (bordure universelle)	m.lin.	1	100,00 \$	100,00 \$
1.6.5.2	- En béton coulé en place	m.lin.	25	160,00 \$	4 000,00 \$
1.6.5.3	- En béton bitumineux	m.lin.	1	200,00 \$	200,00 \$
1.6.6	Provision pour réfection d'aménagement paysager privé (plantes, vivaces, arbustes, paillis, etc.)	m.carré	10	30,00 \$	300,00 \$
1.6.7	Réfection du site des travaux	forfait	1	4 000,00 \$	4 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 1.6 :</b>					<b>193 405,00 \$</b>
<b>1.7</b>	<b>TRAVAUX DIVERS</b>				
1.7.1	Protection des arbres	forfait	1	250,00 \$	250,00 \$
1.7.2	Implantation des travaux	forfait	1	1 250,00 \$	1 250,00 \$
1.7.3	Mesures de protection de l'environnement	forfait	1	1 875,00 \$	1 875,00 \$
1.7.4	Localisation et protection des utilités publiques (Énergie, Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, etc.)	forfait	1	625,00 \$	625,00 \$
1.7.5	Provision pour excavation 1ère classe (m <sup>3</sup> )	m.cube	10	60,00 \$	600,00 \$
1.7.6	Signalisation et maintien de la circulation	forfait	1	1 875,00 \$	1 875,00 \$
1.7.7	Plans finaux et relevé d'arpentage	forfait	1	375,00 \$	375,00 \$
1.7.8	Inspection des lieux par vidéo	forfait	1	200,00 \$	200,00 \$
1.7.9	Bureau de chantier	forfait	1	7 500,00 \$	7 500,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 1.7 :</b>					<b>14 550,00 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL DE 1.1 À 1.7 :</b>					<b>1 198 852,00 \$</b>

**Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton**  
Travaux de remplacement des infrastructures  
Rues St-Léon, St-André, St-Jean et Principale

## Bordereau d'estimation

2020-10-05  
19-1018

		ESTIMATION		
DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
<b>2.0</b>	<b>RUE PRINCIPALE</b>			
<b>2.1</b>	<b>EAU POTABLE</b>			
2.1.1	Enlèvement ou désaffectation de la conduite d'eau potable existante	forfait	1	3 400,00 \$
2.1.2	Alimentation temporaire en eau potable, incluant protection incendie	forfait	1	8 100,00 \$
2.1.3	Raccordement à l'existant	unité	2	2 500,00 \$
2.1.4	Conduite d'eau potable de 150 mm Ø PVC DR-18	m.lin.	129	115,00 \$
2.1.5	Vanne 150 mm Ø	unité	2	2 600,00 \$
2.1.6	Poteau d'incendie, incluant vanne 150 mm Ø	unité	1	7 200,00 \$
2.1.7	Isolation de conduite HI-60 50 mm épais	m.ca.	20	25,00 \$
2.1.8	Branchements de service eau potable 19 mm Ø	unité	9	1 000,00 \$
2.1.9	Provision pour branchement de service eau potable 19 mm Ø (Tranchée séparée)	unité	1	1 200,00 \$
2.1.10	Nettoyage, désinfection et essais	m.lin.	129	5,50 \$
2.1.11	Accessoires à ajuster	unité	1	250,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 2.1 :</b>				<b>55 394,50 \$</b>
<b>2.2</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>			
2.2.1	Enlèvement ou désaffectation du réseau d'égout pluvial existant	forfait	1	1 500,00 \$
2.2.2	Raccordement à l'existant	unité	1	2 000,00 \$
2.2.3	Conduite d'égout pluvial			
2.2.3.2	- 375 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	76	250,00 \$
2.2.3.4	- 525 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	4	340,00 \$
2.2.3.6	- 750 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	55	470,00 \$
2.2.4	Puisard de béton 600 mm Ø, incluant conduite de raccordement	unité	4	4 000,00 \$
2.2.5	Puisard à relocaliser	unité	1	750,00 \$
2.2.6	Puisard à ajuster	unité	1	250,00 \$
2.2.7	Regard d'égout pluvial			
2.2.7.1	- 900 mm Ø (RP-4)	unité	1	5 500,00 \$
2.2.7.2	- 1200 mm Ø (RP-3)	unité	1	6 000,00 \$
2.2.7.3	- 900 mm x 1150 mm (RP-1 et RP-2)	unité	2	8 000,00 \$
2.2.8	Branchements de service égout pluvial 150 mm Ø PVC DR-28	unité	9	1 000,00 \$
2.2.9	Provision pour branchement de service égout pluvial 150 mm Ø PVC DR-28 (Tranchée séparée)	unité	1	1 200,00 \$
2.2.10	Provision pour raccordement de drain ou de conduite privée	unité	1	1 000,00 \$
2.2.11	Nettoyage, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	135	15,00 \$
2.2.12	Nettoyage, essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	135	7,50 \$
2.2.13	Accessoires à ajuster	unité	1	250,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 2.2 :</b>				<b>108 697,50 \$</b>
<b>2.3</b>	<b>ÉGOUT SANITAIRE</b>			
2.3.1	Enlèvement ou désaffectation du réseau d'égout sanitaire/unitaire existant	forfait	1	3 375,00 \$
2.3.2	Raccordement à l'existant	unité	2	2 500,00 \$
2.3.3	Conduite d'égout sanitaire de 200 mm Ø PVC DR-35	m.lin.	130	160,00 \$
2.3.4	Regard d'égout sanitaire 900 mm Ø (RS-1, RS-2 et RS-3)	unité	3	5 500,00 \$
2.3.5	Branchements de service égout sanitaire 125 mm Ø PVC DR-28	unité	9	1 000,00 \$
2.3.6	Provision pour branchement de service égout sanitaire 125 mm Ø PVC DR-28 (Tranchée séparée)	unité	1	1 200,00 \$
2.3.7	Nettoyage, essais d'étanchéité, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	130	15,00 \$
2.3.8	Nettoyage, essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	130	7,50 \$
2.3.9	Accessoires à ajuster	unité	1	250,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 2.3 :</b>				<b>59 050,00 \$</b>

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
<b>2.4</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>				
2.4.1	Enlèvement et disposition du pavage existant	forfait	1	2 812,50 \$	2 812,50 \$
2.4.2	Enlèvement et disposition des trottoirs et bordures de béton existants	forfait	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
2.4.3	Planage de 1,5m de largeur pour raccordement à l'existant	m.carré	30	20,00 \$	600,00 \$
2.4.4	Préparation de l'infrastructure	m.carré	1 235	8,00 \$	9 880,00 \$
2.4.5	Provision pour surexcavation sous l'infrastructure et mise en place de matériau d'emprunt classe B	tonne	20	12,00 \$	240,00 \$
2.4.6	Drain de fondation 150mm Ø	m.lin.	260	25,00 \$	6 500,00 \$
2.4.7	Infrastructure amélioré, 400 mm épais.	m.carré	1 235	4,80 \$	5 928,00 \$
2.4.8	Sous-fondation, MG-112, 500 mm épais.	m.carré	1 235	11,00 \$	13 585,00 \$
2.4.9	Fondation supérieure, MG-20, 300 mm épais.	m.carré	1 235	15,00 \$	18 525,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 2.4 :</b>					<b>59 570,50 \$</b>
<b>2.5</b>	<b>TRAVAUX DE PAVAGE</b>				
2.5.1	Pavage couche de base, 70mm de ESG-14	m.carré	1 235	19,32 \$	23 860,20 \$
2.5.2	Pavage couche de surface, 40 mm de ESG-10 incluant prémarquage	m.carré	1 235	11,04 \$	13 634,40 \$
<b>SOUS-TOTAL 2.5 :</b>					<b>37 494,60 \$</b>
<b>2.6</b>	<b>TRAVAUX DE RÉFÉCTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER</b>				
2.6.1	Trottoirs de béton	m.lin.	255	275,00 \$	70 125,00 \$
2.6.2	Engazonnement par plaques P-1, incluant terre végétale (100 mm)	m.carré	200	12,00 \$	2 400,00 \$
2.6.3	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés				
2.6.3.1	- En béton bitumineux	m.carré	100	50,00 \$	5 000,00 \$
2.6.3.2	- En gravier	m.carré	30	25,00 \$	750,00 \$
2.6.3.3	- En dalles de béton (trottoir)	m.carré	35	40,00 \$	1 400,00 \$
2.6.4	Réfection d'escaliers privés				
2.6.4.1	- En béton	m.carré	10	150,00 \$	1 500,00 \$
2.6.5	Provision pour réfection d'aménagement paysager privé (plantes, vivaces, arbustes, paillis, etc.)	m.carré	10	30,00 \$	300,00 \$
2.6.6	Réfection du site des travaux	forfait	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 2.6 :</b>					<b>86 475,00 \$</b>
<b>2.7</b>	<b>DIVERS</b>				
2.7.1	Protection des arbres	forfait	1	250,00 \$	250,00 \$
2.7.2	Implantation des travaux	forfait	1	1 250,00 \$	1 250,00 \$
2.7.3	Mesures de protection de l'environnement	forfait	1	1 875,00 \$	1 875,00 \$
2.7.4	Localisation et protection des utilités publiques (Énergie, Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, etc.)	forfait	1	625,00 \$	625,00 \$
2.7.5	Provision pour excavation 1ère classe (m <sup>3</sup> )	m.cube	10	60,00 \$	600,00 \$
2.7.6	Signalisation et maintien de la circulation	forfait	1	1 875,00 \$	1 875,00 \$
2.7.7	Plans finaux et relevé d'arpentage	forfait	1	375,00 \$	375,00 \$
2.7.8	Inspection des lieux par vidéo	forfait	1	200,00 \$	200,00 \$
2.7.9	Bureau de chantier	forfait	1	7 500,00 \$	7 500,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 2.7 :</b>					<b>14 550,00 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL DE 2.1 À 2.7 :</b>					<b>421 232,10 \$</b>

**Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton**  
**Travaux de remplacement des infrastructures**  
**Rues St-Léon, St-André, St-Jean et Principale**

**Bordereau d'estimation**

2020-10-05  
 19-1018

		ESTIMATION		
DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
<b>3.0</b>	<b>RUE SAINT-JEAN</b>			
<b>3.1</b>	<b>EAU POTABLE</b>			
3.1.1	Enlèvement ou désaffectation de la conduite d'eau potable existante	forfait	1	1 675,00 \$
3.1.2	Alimentation temporaire en eau potable, incluant protection incendie	forfait	1	4 200,00 \$
3.1.3	Raccordement à l'existant	unité	1	2 500,00 \$
3.1.4	Conduite d'eau potable de 150 mm Ø PVC DR-18	m.lin.	65	115,00 \$
3.1.5	Vanne 150 mm Ø	unité	1	2 600,00 \$
3.1.6	Provision pour isolation de conduite HI-60 50 mm épais	m.ca.	5	25,00 \$
3.1.7	Branchements de service eau potable 19 mm Ø	unité	2	1 000,00 \$
3.1.8	Provision pour branchement de service eau potable 19 mm Ø (Tranchée séparée)	unité	1	1 200,00 \$
3.1.9	Nettoyage, désinfection et essais	m.lin.	65	5,50 \$
3.1.10	Accessoire à ajuster	unité	1	250,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 3.1 :</b>				<b>22 382,50 \$</b>
<b>3.2</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>			
3.2.1	Enlèvement ou désaffectation du réseau d'égout pluvial existant	forfait	1	1 800,00 \$
3.2.2	Raccordement à l'existant	unité	1	2 000,00 \$
3.2.3	Conduite d'égout pluvial			
3.2.3.1	600 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	71	420,00 \$
3.2.4	Regard d'égout pluvial 1200 mm Ø (PE-5)	unité	1	6 000,00 \$
3.2.5	Branchements de service égout pluvial 150 mm Ø PVC DR-28	unité	2	1 000,00 \$
3.2.6	Provision pour branchement de service égout pluvial 150 mm Ø PVC DR-28 (Tranchée séparée)	unité	1	1 200,00 \$
3.2.7	Provision pour raccordement de drain ou de conduite privée	unité	1	1 000,00 \$
3.2.8	Nettoyage, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	71	15,00 \$
3.2.9	Nettoyage, essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	71	7,50 \$
3.2.10	Accessoire à ajuster	unité	2	250,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 3.2 :</b>				<b>45 917,50 \$</b>
<b>3.3</b>	<b>ÉGOUT SANITAIRE</b>			
3.3.1	Enlèvement ou désaffectation du réseau d'égout sanitaire/unitaire existant	forfait	1	1 925,00 \$
3.3.2	Raccordement à l'existant	unité	1	2 500,00 \$
3.3.3	Conduite d'égout sanitaire de 200 mm Ø PVC DR-35	m.lin.	76	160,00 \$
3.3.4	Branchements de service égout sanitaire 125 mm Ø PVC DR-28	unité	2	1 000,00 \$
3.3.5	Provision pour branchement de service égout sanitaire 125 mm Ø PVC DR-28 (Tranchée séparée)	unité	1	1 200,00 \$
3.3.6	Nettoyage, essais d'étanchéité, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	76	15,00 \$
3.3.7	Nettoyage, essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	76	7,50 \$
3.3.8	Accessoire à ajuster	unité	1	250,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 3.3 :</b>				<b>21 745,00 \$</b>

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
<b>3.4</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>				
3.4.1	Enlèvement et disposition du pavage existant	forfait	1	1 228,50 \$	1 228,50 \$
3.4.2	Enlèvement et disposition des trottoirs et bordures de béton existants	forfait	1	510,00 \$	510,00 \$
3.4.3	Planage de 1,5m de largeur pour raccordement à l'existant	m.carré	10	20,00 \$	200,00 \$
3.4.4	Préparation de l'infrastructure	m.carré	575	8,00 \$	4 600,00 \$
3.4.5	Provision pour surexcavation sous l'infrastructure et mise en place de matériau d'emprunt classe B	tonne	20	12,00 \$	240,00 \$
3.4.6	Drain de fondation 150mm Ø	m.lin.	150	25,00 \$	3 750,00 \$
3.4.7	Infrastructure amélioré, 400 mm épais.	m.carré	575	4,80 \$	2 760,00 \$
3.4.8	Sous-fondation, MG-112, 500 mm épais.	m.carré	575	11,00 \$	6 325,00 \$
3.4.9	Fondation supérieure, MG-20, 300 mm épais.	m.carré	575	15,84 \$	9 108,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 3.4 :</b>					<b>28 721,50 \$</b>
<b>3.5</b>	<b>TRAVAUX DE PAVAGE</b>				
3.5.1	Pavage couche de base, 70mm de ESG-14 incluant prémarquage	m.carré	575	19,32 \$	11 109,00 \$
3.5.2	Pavage couche de surface, 40 mm de ESG-10 incluant prémarquage	m.carré	575	11,04 \$	6 348,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 3.5 :</b>					<b>17 457,00 \$</b>
<b>3.6</b>	<b>TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER</b>				
3.6.1	Trottoirs de béton	m.lin.	76	275,00 \$	20 900,00 \$
3.6.2	Bordures de béton	m.lin.	67	45,00 \$	3 015,00 \$
3.6.3	Engazonnement par plaques P-1, incluant terre végétale (100 mm)	m.carré	75	13,00 \$	975,00 \$
3.6.4	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés				
3.6.4.1	- En béton bitumineux	m.carré	130	50,00 \$	6 500,00 \$
3.6.4.2	- En gravier	m.carré	75	25,00 \$	1 875,00 \$
3.6.5	Provision pour réfection d'aménagement paysager privé (plantes, vivaces, arbustes, paillis, etc.)	m.carré	10	30,00 \$	300,00 \$
3.6.6	Réfection du site des travaux	forfait	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 3.6 :</b>					<b>38 565,00 \$</b>
<b>3.7</b>	<b>DIVERS</b>				
3.7.1	Protection des arbres	forfait	1	250,00 \$	250,00 \$
3.7.2	Implantation des travaux	forfait	1	1 250,00 \$	1 250,00 \$
3.7.3	Mesures de protection de l'environnement	forfait	1	1 875,00 \$	1 875,00 \$
3.7.4	Localisation et protection des utilités publiques (Énergir, Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, etc.)	forfait	1	625,00 \$	625,00 \$
3.7.5	Provision pour excavation 1ère classe (m <sup>3</sup> )	m.cube	10	60,00 \$	600,00 \$
3.7.6	Signalisation et maintien de la circulation	forfait	1	1 875,00 \$	1 875,00 \$
3.7.7	Plans finaux et relevé d'arpentage	forfait	1	375,00 \$	375,00 \$
3.7.8	Inspection des lieux par vidéo	forfait	1	200,00 \$	200,00 \$
3.7.9	Bureau de chantier	forfait	1	7 500,00 \$	7 500,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 3.7 :</b>					<b>14 550,00 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL DE 3.1 À 3.7 :</b>					<b>189 338,50 \$</b>

**Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton**  
Travaux de remplacement des infrastructures  
Rues St-Léon, St-André, St-Jean et Principale

**Bordereau d'estimation**

2020-10-05  
19-1018

		ESTIMATION		
DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
<b>4.0</b>	<b>RUE SAINT-ANDRÉ</b>			
<b>4.1</b>	<b>EAU POTABLE</b>			
4.1.1	Enlèvement ou désaffectation de la conduite d'eau potable existante	forfait	1	5 375,00 \$
4.1.2	Alimentation temporaire en eau potable, incluant protection incendie	forfait	1	13 200,00 \$
4.1.3	Raccordement à l'existant	unité	1	2 500,00 \$
4.1.4	Conduite d'eau potable de 150 mm Ø PVC DR-18	m.lin.	217	115,00 \$
4.1.5	Vanne 150 mm Ø	unité	1	2 600,00 \$
4.1.6	Poteau d'incendie, incluant vanne 150 mm Ø	unité	1	7 200,00 \$
4.1.7	Isolation de conduite HI-60 50 mm épais	m.ca.	7	25,00 \$
4.1.8	Branchements de service eau potable 19 mm Ø	unité	6	1 000,00 \$
4.1.9	Provision pour branchement de service eau potable 19 mm Ø (Tranchée séparée)	unité	1	1 200,00 \$
4.1.10	Nettoyage, désinfection et essais	m.lin.	217	5,50 \$
<b>SOUS-TOTAL 4.1.0 :</b>				<b>64 398,50 \$</b>
<b>4.2</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>			
4.2.1	Enlèvement de ponceau existant	forfait	1	1 000,00 \$
4.2.2	Conduite d'égout pluvial			
4.2.2.1	- 300 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	145	200,00 \$
4.2.2.2	- 375 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	50	250,00 \$
4.2.3	Puisard de béton 600 mm Ø, incluant conduite de raccordement	unité	3	4 000,00 \$
4.2.4	Puisard de fossé 900 mm x 900 mm	unité	1	6 500,00 \$
4.2.5	Regard-puisard 900 mm Ø (RPUI-1 à RPUI-3)	unité	3	5 500,00 \$
4.2.6	Regard d'égout pluvial 900 mm Ø (RP-10)	unité	1	5 500,00 \$
4.2.7	Branchements de service égout pluvial 150 mm Ø PVC DR-28	unité	6	1 000,00 \$
4.2.8	Branchements de service égout pluvial 150 mm Ø PVC DR-28 (Rue St-Félix)	unité	1	2 500,00 \$
4.2.9	Provision pour branchement de service égout pluvial 150 mm Ø PVC DR-28 (Tranchée séparée)	unité	1	1 200,00 \$
4.2.10	Provision pour raccordement de drain ou de conduite privée	unité	1	1 000,00 \$
4.2.11	Fossé à nettoyer	m.lin.	15	25,00 \$
4.2.12	Noue à profiler	m.lin.	190	30,00 \$
4.2.13	Nettoyage, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	195	15,00 \$
4.2.14	Nettoyage, essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	195	7,50 \$
4.2.15	Accessoire à ajuster	unité	3	250,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 4.2.0 :</b>				<b>104 912,50 \$</b>
<b>4.3</b>	<b>ÉGOUT SANITAIRE</b>			
4.3.1	Enlèvement ou désaffectation du réseau d'égout sanitaire/unitaire existant	forfait	1	5 150,00 \$
4.3.2	Raccordement à l'existant	unité	1	2 500,00 \$
4.3.3	Conduite d'égout sanitaire de 200 mm Ø PVC DR-35	m.lin.	206	160,00 \$
4.3.4	Regard d'égout sanitaire 900 mm Ø (RS-9 à RS-12)	unité	4	5 500,00 \$
4.3.5	Branchements de service égout sanitaire 125 mm Ø PVC DR-28	unité	6	1 000,00 \$
4.3.6	Provision pour branchement de service égout sanitaire 125 mm Ø PVC DR-28 (Tranchée séparée)	unité	1	1 200,00 \$
4.3.7	Nettoyage, essais d'étanchéité, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	206	15,00 \$
4.3.8	Nettoyage, essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	206	7,50 \$



DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
<b>SOUS-TOTAL 4.3.0 :</b>					<b>74 445,00 \$</b>
<b>4.4</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>				
4.4.1	Enlèvement et disposition du pavage existant	forfait	1	525,00 \$	525,00 \$
4.4.2	Planage de 1,5m de largeur pour raccordement à l'existant	m.carré	21	20,00 \$	420,00 \$
4.4.3	Préparation de l'infrastructure	m.carré	2 065	8,00 \$	16 520,00 \$
4.4.4	Provision pour surexcavation sous l'infrastructure et mise en place de matériau d'emprunt classe B	tonne	20	12,00 \$	240,00 \$
4.4.5	Drain de fondation 150mm Ø	m.lin.	425	25,00 \$	10 625,00 \$
4.4.6	Infrastructure améliorée, 400 mm épais	m.carré	2 065	4,80 \$	9 912,00 \$
4.4.7	Sous-fondation, MG-112, 500 mm épais.	m.carré	2 065	11,00 \$	22 715,00 \$
4.4.8	Fondation supérieure, MG-20, 300 mm épais.	m.carré	2 065	15,00 \$	30 975,00 \$
4.4.9	Rechargement de l'accotement	m.carré	135	10,00 \$	1 350,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 4.4.0 :</b>					<b>93 282,00 \$</b>
<b>4.5</b>	<b>TRAVAUX DE PAVAGE</b>				
4.5.1	Pavage couche unique, 80mm de ESG-14 incluant prémarquage	m.carré	2 065	22,08 \$	45 595,20 \$
<b>SOUS-TOTAL 4.5.0 :</b>					<b>45 595,20 \$</b>
<b>4.6</b>	<b>TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER</b>				
4.6.1	Bordures de béton	m.lin.	236	45,00 \$	10 620,00 \$
4.6.2	Engazonnement par plaques P-1, incluant terre végétale (100 mm)	m.carré	1 960	12,00 \$	23 520,00 \$
4.6.3	Réfection d'entrées de cour ou de trottoirs privés				
4.6.3.1	- En béton bitumineux	m.carré	50	50,00 \$	2 500,00 \$
4.6.3.2	- En gravier	m.carré	45	25,00 \$	1 125,00 \$
4.6.4	Provision pour réfection d'aménagement paysager privé (plantes, vivaces, arbustes, paillis, etc.)	m.carré	10	30,00 \$	300,00 \$
4.6.5	Réfection du site des travaux	forfait	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 4.6.0 :</b>					<b>43 065,00 \$</b>
<b>4.7</b>	<b>DIVERS</b>				
4.7.1	Protection des arbres	forfait	1	250,00 \$	250,00 \$
4.7.2	Implantation des travaux	forfait	1	1 250,00 \$	1 250,00 \$
4.7.3	Mesures de protection de l'environnement	forfait	1	1 875,00 \$	1 875,00 \$
4.7.4	Localisation et protection des utilités publiques (Énergie, Bell, Vidéotron, Hydro Québec, etc.)	forfait	1	625,00 \$	625,00 \$
4.7.5	Provision pour excavation 1ère classe (m <sup>3</sup> )	m.cube	10	60,00 \$	600,00 \$
4.7.6	Signalisation et maintien de la circulation	forfait	1	1 875,00 \$	1 875,00 \$
4.7.7	Plans finaux et relevé d'arpentage	forfait	1	375,00 \$	375,00 \$
4.7.8	Inspection des lieux par vidéo	forfait	1	200,00 \$	200,00 \$
4.7.9	Bureau de chantier	forfait	1	7 500,00 \$	7 500,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 4.7 :</b>					<b>14 550,00 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL DE 4.1 À 4.7 :</b>					<b>440 248,20 \$</b>

**RÈGLEMENT 121**

**ANNEXE A.3**

**CONFIRMATIONS AIDES FINANCIÈRES**

Québec, le 19 mai 2020

Monsieur Simon Boucher  
Maire  
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton  
17, route 122  
Sainte-Clotilde-de-Horton (Québec) J0A 1H0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que les travaux de renouvellement de conduites mentionnés en annexe sont admissibles à une aide financière de 1 475 570 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 844 463 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 737 785 \$.

Le gouvernement du Canada nous a informés que ces travaux faisaient l'objet d'exigences en matière d'évaluation environnementale et de consultation des peuples autochtones. Infrastructure Canada informera prochainement la Municipalité de ces exigences. Ainsi, si les activités de construction ou les travaux préparatoires sur les lieux débutaient avant qu'Infrastructure Canada n'ait confirmé que ces exigences avaient été satisfaites, le gouvernement du Canada pourrait ne pas verser sa contribution aux travaux.

Un protocole d'entente vous sera transmis lorsque les exigences fédérales auront été satisfaites. Ce protocole précisera les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière. Je vous rappelle par ailleurs l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

...2

La réalisation de ces travaux contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à l'adresse [fimeau@mamh.gouv.qc.ca](mailto:fimeau@mamh.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

**ANNEXE  
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU**

Organisme requérant  
Désignation  
Circ. élect. féd.  
Circ. élect. prov.  
MRC

Sainte-Clotilde-de-Horton  
Municipalité  
Richmond-Arthabaska  
Drummond-Bois-Francis  
AR390 Arthabaska

No Dossier  
No organisme

2027044  
39117

Programme  
Titre du projet

FIMEAU-1.1  
Renouvellement de conduites

**1. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Localisation du tronçon	Ext. périm.	Type de trav.	Date début travaux	Type de conduites	Diam. existant (mm)	Tr. complexes	Pr. cathodique	Trottoir(s)	Bordure(s)	Conjoint MTR	Longueur du tronçon (m)	Aide finan. recomm. (\$)
No tronçon : 01-S-1 Rue-St-Léon	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2020-05-25	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		<input type="checkbox"/>	70	155 750
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout <input checked="" type="checkbox"/>								
				Eaux pluviales	450							
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : 01-S-2 Rue St-Léon	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2020-05-25	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		<input type="checkbox"/>	71	157 975
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout <input checked="" type="checkbox"/>								
				Eaux pluviales	450							
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : 01-S-3 Rue St-Léon	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2020-05-25	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		<input type="checkbox"/>	97	215 825
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout <input checked="" type="checkbox"/>								
				Eaux pluviales	450							
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : 03-S-1 Rue St-Léon	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2020-05-25	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		<input type="checkbox"/>	84	186 900
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout <input checked="" type="checkbox"/>								
				Eaux pluviales	450							
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : 03-S-2 Rue St-Léon	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2020-05-25	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		<input type="checkbox"/>	90	200 250
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout <input checked="" type="checkbox"/>								
				Eaux pluviales	450							
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : 03-S-3 Rue St-Léon	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2020-05-25	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		<input type="checkbox"/>	90	200 250
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout <input checked="" type="checkbox"/>								
				Eaux pluviales	450							
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : 04-S-2 Rue St-André	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2020-05-25	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	99	206 415
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout <input checked="" type="checkbox"/>								
				Eaux pluviales	450							
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								

**ANNEXE  
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU**

No tronçon : 04-S-3 Rue St-André	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2020-05-25	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	73	152 205
	Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>			200							
	Séparation égout <input checked="" type="checkbox"/>										
	Eaux pluviales			450							
	Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>										

	<b>Long. totale recommandée (m)</b>	<b>674</b>
	<b>Aide totale recommandée (\$)</b>	<b>1 475 570 \$</b>

**2. COÛT MAXIMAL ADMISSIBLE ET AIDE FINANCIÈRE**

**Coût maximal admissible (CMA) 1 844 463,00 \$**

**Aide financière**

Contribution du gouvernement du Québec 737 785,00 \$  
 Contribution du gouvernement du Canada 737 785,00 \$

## **Levasseur, Matthieu**

---

**De:** portail@mamh.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 18 février 2020 11:26  
**À:** Levasseur, Matthieu  
**Objet:** Sainte-Clotilde-de-Horton (39117) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

Matthieu Levasseur  
Directeur général  
Sainte-Clotilde-de-Horton  
17, route 122  
Sainte-Clotilde-de-Horton (QC) J0A 1H0

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 2 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 11 février 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation est disponible à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle de la Direction générale des infrastructures au numéro 418 691-2015, poste 3862.

Meilleurs salutations,

La Direction générale des infrastructures  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation